

SEANCE DU 14 décembre 2021

Etaient présents : Mesdames Sylvie BERTRAND, Maryline DODIN, Sonia LELAN, Marie-Françoise MICHEL, Messieurs Philippe PENNY, maire, , Vincent BASTON, Franck LEJEUNE, Luc PEYRONEL, Damien VANDROMME.

Absents : Stéphanie LANGLOIS et Cédric ANGOULEVANT (non représentés).

Secrétaire de séance : Philippe PENNY, Luc PEYRONEL.

Secrétaires de mairie : Madame Laëtitia ANGOULEVANT.

M. Le Maire dispose le conseil dans une assemblée où les précautions sanitaires sont respectées. Les Conseillers présents et la Secrétaire de mairie se réunissent dans la plus grande salle de la commune : masqués, ils sont installés de manière à respecter la distanciation physique et les gestes barrières. Le conseil commence à 20 heures.

En introduction, le Maire souligne la nécessité d'appliquer sans faillir **les consignes sanitaires** afin de ralentir la diffusion du virus de la Covid19. Du fait de la limitation physique de la salle polyvalente, il n'est pas encore possible de réunir davantage de participants, et l'équipe communale le regrette.

L'ordre du jour de ce Conseil Municipal est :

- Recrutement d'un adjoint administratif
- Adhésion groupement d'achat électricité
- Choix du mode de chauffage et d'isolation du presbytère
- Demande de DETR/DSIL 2022
- Demande de FDI 2022
- Question diverses

Délibérations

➔ Recrutement d'un adjoint administratif

La fonction de Secrétaire de Mairie est assurée par Madame ANGOULEVANT, sur un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} catégorie (en CDI depuis le 01/10/2020). Madame ANGOULEVANT a fait part à l'équipe municipale de sa décision de ne plus assurer cette fonction, pour raisons personnelles.

Après une recherche de profils pouvant remplir la fonction, l'équipe municipale a retenu celui de Madame GIOILLAND-GANDIN, qui vient de terminer un remplacement de 11 mois comme Secrétaire de mairie sur La Puisaye et Les Ressuintes.

Madame GIOILLAND-GANDIN pourra commencer au 1^{er} janvier 2022. Madame ANGOULEVANT a accepté de retarder son propre départ jusqu'à la fin du cycle de préparation budgétaire au 31 mars 2022. De la sorte, le transfert de consignes pourra s'opérer, sous la forme contractuelle d'un accroissement de charges pendant le 1^{er} trimestre 2022, jusqu'à ce que Madame GIOILLAND-GANDIN intègre l'équipe sur le poste tenu jusque-là par Madame ANGOULEVANT.

L'équipe municipale, comme tous les habitants de La Saucelle, tient à marquer sa reconnaissance pour l'implication et le professionnalisme que Madame ANGOULEVANT a démontrés depuis sa prise de fonction, et pour l'aide apportée à la nouvelle équipe depuis juin 2020.

Rappelons que Madame ANGOULEVANT fait partie des Secrétaires de Mairie Référentes consultées par le Syndicat Eure-et-Loir Ingénierie (ELI28) dans son analyse des besoins à couvrir des Secrétaires

de mairie face aux transformations en cours (création des ComCom, digitalisation, communication auprès des administrés, évolutions des attentes des habitants...).

Le conseil vote à l'unanimité la création du poste d'adjoint administratif temporaire du 1^{er} janvier au 31 mars 2022, sur lequel Madame GIOILLAND prendra ses fonctions à partir du 4 janvier 2022..

→ Adhésion groupement d'achat électricité

Le Syndicat intercommunal Energie28 opère un groupement d'achat des énergies pour les communes du département, avec délégations des communes pour une durée de 3 années. Le bénéfice attendu serait une réduction des coûts de l'ordre de 7%. Toutes les communes de la ComCom, à une exception près pour l'instant, ont voté pour se rallier à ce dispositif qui sera renouvelé à partir de 2023 pour 3 nouvelles années. A noter qu'une option préférentielle sera ouverte pour choisir des fournisseurs d'électricité d'origine renouvelable.

Le conseil vote à l'unanimité la manifestation d'intérêt pour faire partie de cette phase de recensement du groupement d'achats.

→ Choix du mode de chauffage et d'isolation du presbytère

La Commission Travaux a examiné les résultats de l'étude thermique détaillée réalisée début décembre par le BET spécialisé Delage & Couliou, lequel confirme :

1. Nécessité de **rénover l'isolation existante** : joints de fenêtres, volets isolants, porte d'entrée ;
2. **Changer le système de chauffage et de production d'ECS** (Eau Chaude Sanitaire) : 6 systèmes différents ont été pris en compte.

Les raisons détaillées qui ont conduit à écarter 5 systèmes sont décrites dans une note spécifique, consultable en mairie.

La Commission Travaux propose de retenir une solution de PAC hybride air-eau qui :

- ne nécessite pas la construction d'un local technique (s'installe dans la cuisine),
- procure le meilleur coefficient de performance à -7°C,
- dispose d'une relève automatique (électrique) pour les situations exceptionnelles (très grand froid, panne de groupe externe, etc),
- s'appuie sur un constructeur installé par la plupart des sociétés consultées (Atlantic),
- «est portée par un installateur local, chauffagiste et thermicien, de surface suffisante (Activ'Energie), interlocuteur unique pour tous travaux et adaptations ainsi que maintenance et réparation ou extension (chauffage du grenier s'il venait à être aménagé). Référence chauffage du gîte communal des Châtelets en géothermie verticale, vérifiée par Energie28 ;
- pour le coût le moins élevé par rapport aux offres comparables
- et pouvant réaliser l'installation début janvier (3 jours de travaux, 8h d'interruption chauffage et ECS).

Le conseil s'interroge sur l'utilité de conserver le système actuel au gaz propane, uniquement comme secours en cas de panne immobilisante de la future PAC. Cette question donnera lieu à un complément d'étude technique et d'évaluation de ce risque, ainsi que de l'impact sur les subventions.

Le conseil vote à l'unanimité l'investissement dans les isolations et dans une PAC air-eau hybride à relève électrique, avec les prérequis techniques (passage au triphasé notamment).

La Préfecture sera informée avant fin de semaine de cette délibération et de la signature des ordres de services afférents avant le 31/12/2021, qui conditionnent l'attribution définitive de la subvention DSIL « Plan relance national » pour laquelle la candidature de La Saucelle avait été retenue dès 2020.

→ Demande de subventions auprès d'Energie28

L'ADEME a consacré un effort pour rénovation énergétique des bâtis, en passant une convention avec le Syndicat intercommunal Energie28 (<insérer le lien>) afin d'aider les municipalités à l'appliquer à leurs bâtiments communaux (isolation thermique, modes de chauffage, etc).

La Saucelle ayant adhéré au pôle Conseil d'Energie28, a bénéficié d'un cadrage qui mène à prioriser son action sur l'« ancien presbytère », et peut faire partie des premières communes à bénéficier des subventions de ce programme ADEME-Energie28.

Les subventions se déclinent en :

- ✓ 75% d'aide sur l'étude thermique détaillée Delage & Couliou (H.T.) ;
- ✓ 38,5% sur les travaux proprement dits (isolation ET système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire).

Le dossier doit être déposé dès maintenant et jusqu'à fin janvier 2022, pour prise en compte dans la première cohorte de projets qui seront examinés par ADEME-Energie28 en vue d'être subventionnés.

Le conseil vote à l'unanimité le dépôt du dossier de candidature pour ce type de subvention.

→ Demande de Certificats d'Economies d'Energie (C2E) via le PETR du Perche Eurélien

Une collectivité locale menant un projet {isolation & changement du système de chauffage} est éligible aux subventions dites C2E. Le Pôle d'Equilibre Territorial des 3 ComCom du Perche eurélien (présidé par M-Ch Loyer) est l'interface avec l'opérateur PLC, lequel valide ces subventions.

Un dossier sera soumis à évaluation par PLC, afin de déterminer le montant des droits auquel le projet de rénovation énergétique du l'ancien presbytère peut prétendre, sous forme de subvention.

Le conseil a voté à l'unanimité le dépôt des dossiers de candidature auprès d'autres dispositifs de subvention, comme celui des C2E, des fonds européens LEADER, etc.

Documentation disponibles en mairie pour les habitants

Des conseillers proposent de mettre à disposition la synthèse de l'analyse des 7 systèmes de chauffage étudiés, et certains documents techniques accessibles aux non-spécialistes. **Les habitants pourront ainsi étudier comment franchir le pas pour leurs propres habitations.**

→ Programme de travaux 2022 et subventions à demander pour investissements

Le programme d'investissements 2022 est priorisé en séance par le conseil :

1. **Lutte contre le réchauffement climatique** (isolation et chauffage de l'ancien presbytère ; isolation des combles de la mairie) ;
2. **Voiries** (un chiffrage sera demandé à la Direction des Routes d'Eure-et-Loir ; panneaux « feux de forêt » et « village étoilé » ; miroirs de sécurité dans 2 virages sans visibilité)
3. **Patrimoine** (aménagement du cimetière ; travaux de couverture urgents sur l'église. Par contre les travaux nécessaires de charpente seront plus longs à concevoir et planifier) ;
4. **Tourisme – Culture mémorielle** (Passerelle de sécurité pour piétons et vélos à La Corbinière afin de franchir la Gervaine vers l'aire de parachutage pour la Résistance, à La Pommeraie).

Demande de DETR/DSIL 2022

Le conseil vote à l'unanimité le dépôt des dossiers de candidature pour ce type de subventions.

→ Demande de FDI 2022

Le conseil vote à l'unanimité le dépôt des dossiers de candidature pour ce type de subventions.

Questions diverses

→ **Plan CLIMAT Air Energie Territorial du Perche** : afin de prendre localement des engagements environnementaux qui contribuent à limiter le réchauffement climatique, le Perche eurélien a confié au PETR l'analyse des vulnérabilités de notre contrée au changement climatique : risque d'inondation, retrait-gonflement des argiles, diminution du tourisme, atteinte à la biodiversité, ressource en eau, canicules, érosion des sols, agriculture décarbonée.

Six plans d'action ont été définis à l'échelle des trois ComCom du Perche eurélien :

1. Le parc bâti et le cadre de vie (rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements privés...)
2. Les transports (navettes rurales, connexions entre transports publics, ...)
3. L'industrie (pollution, mobilité des salariés, énergies renouvelables,...)
4. L'agriculture et la sylviculture (alimentation circuits courts, filières locales dont bois, eau, ...)
5. Les déchets (réemploi, recyclage, approvisionnement des entreprises en économie circulaire)
6. Les énergies renouvelables (chaufferies bois...) et de récupération (méthanisation).

Présenté le 15/11/21 en ComCom, le dossier exploratoire du Plan Climat est consultable en mairie.

→ Haies qui débordent sur les voies communales

La municipalité a été amenée à contacter plusieurs propriétaires, afin qu'ils procèdent d'urgence à l'égouttage de leurs haies. Des arbres tombés en travers ont dû être rapidement enlevés. Il reste encore des **haies à élaguer au long des voies** communales et départementales.

Les conditions météo de 2021 ont favorisé une croissance végétale requérant plusieurs élagages dans l'année, et de fortes rafales à répétition ont affaibli les sujets malades et en ont déracinés. Il est indispensable d'entretenir plus efficacement ses haies, surtout dans une année comme celle-ci.

→ Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et changement climatique :

Le futur PLUi est étudié depuis 2017 à l'échelle des 15 communes de la ComCom des Forêts du Perche, en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SDCOT) entre zones rurales et urbaines du Perche eurélien. Après les échanges concernant l'affectation des surfaces et la prise en compte de nombreuses remarques, le processus en est rendu à l'examen du **Règlement du PLUi**.

La Saucelle, comme d'autres municipalités, a demandé à ce qu'il soit facile, dans cet épais document, de repérer :

- les règles et recommandations qui encouragent la **rénovation énergétique des bâtiments** (en particulier, l'autorisation de rehausser le faîtage des toitures afin de permettre une isolation des rampants au-dessus des combles, notamment) ;
- le **maintien d'une biodiversité** qui résistera à une élévation des températures : où planter **arbres et arbustes** recommandés et ceux à éviter ; rénovation et entretien des **mares** et étangs privés ; (contributions aux *trames vertes et trames bleues* à préserver, lesquelles sont enregistrées par le Parc Naturel Régional du Perche).

A cet égard, la municipalité a organisé une première 1/2 journée de travail (16/11/21) avec l'expert de l'association **Eure-et-Loir Nature**, qui s'est déplacé sur **l'ensemble des mares et étangs** de la commune, et a pu échanger avec les propriétaires présents ce jour-là. Plusieurs recommandations ont été fournies (par exemple comment éviter la prolifération du moustique-tigre, porteur de maladies tropicales). La démarche de diagnostic et de conseil (avec éventuelles subventions) devrait faire l'objet d'une convention qui sera étudiée en 2022 afin d'accompagner les **projets de préservation des mares** en particulier.

→ Tri des déchets simplifié, et moins émetteur de Gaz à Effet de Serre

Un courrier d'information complet va parvenir aux 15.000 familles dont les déchets sont collectés par le SIRTOM (les camions Veolia seront repris par une autre société, avec leurs mêmes équipages).

A partir de janvier 2022, les habitants n'auront plus à hésiter sur quels déchets mettre à recycler dans les containers jaunes :

- Le **bac NOIR** continuera de recevoir tous les déchets ménagers non valorisables (« arêtes de poisson et os de poulet », couches de bébé, etc)
- FORTE RECOMMANDATION : il conviendra de mettre au **composteur TOUT** ce qui est transformé en terreau par les animaux et bactéries naturels ; ces composteurs peuvent être fournis gratuitement par le SIRTOM ;
- enfin le **bac JAUNE** peut recevoir **TOUS** les déchets qu'il fallait auparavant placer dans des bacs différents (papiers, journaux, plastiques, tous les petits emballages y compris alimentaires ou très fins, etc). C'est à ce niveau que **le SIRTOM nous simplifie la vie**.
- Les **verres** continueront d'être collectés au Point d'Apport Volontaire (bacs verts à côté du cimetière).

Les circuits de ramassage sont inchangés. Le bac jaune sera relevé tous les 15 jours, et les familles qui le souhaitent pourront obtenir un second bac jaune, ou un bac plus grand.

Le principal avantage pour les usagers est d'éviter le casse-tête de pré-trier le bac jaune.

Et **l'émission des Gaz à Effet de Serre** provenant du transport des déchets va être **réduite d'au moins 1/4** : l'usine qui va réceptionner les contenus des bacs jaunes en bout de chaîne est désormais en mesure de valoriser sur place même les erreurs de tri (jusqu'ici les erreurs représentaient jusqu'à 50% du contenu des bacs jaunes, et nécessitaient de renvoyer ces contenus vers une autre usine, d'incinération ; désormais tout se fera sur le même site).
(Pour information, la prochaine étape que se fixe le SIRTOM pour l'avenir sera d'encourager fortement les **achats en vrac**, afin d'**éviter les emballages**.)

Le conseil accompagnera cette évolution, notamment pour **l'utilisation plus large des composteurs**.

→ **Finances Publiques** : analyse des comptes de la commune par la DDFIP

Les municipalités sont accompagnées par la Direction Départementale des Finances Publiques. Un bilan de notre situation financière a été réalisé (capacité d'autofinancement, emprunts, fiscalité locale, charges, financement disponible, etc). La comparaison avec les 81 autres communes euréliennes de moins de 250 habitants confirme la très bonne situation des finances de La Saucelle, **héritage des mandateurs antérieurs**, et préservée actuellement, en recherchant de nouvelles sources de financement, des taux d'emprunt plus bas, et en supprimant toutes charges devenues inutiles avec la dématérialisation des procédures administratives.

Les usagers ont jusqu'ici surtout remarqué la suppression des **trésoreries locales**. Paradoxalement, les contribuables qui ont un besoin d'information ou de conseil ont pourtant davantage de possibilités, en prenant **rendez-vous** sur des créneaux hebdomadaires prévus à cet effet, avec le/la Conseiller/ère des Finances Publiques auprès de la **Maison France Service** de la ComCom, située à la Mairie de **Senonches** (tél. **0237377516**, msap@foretsduperche.fr).

Et il reste toujours la possibilité de contacter les experts des Finances Publiques au **0809.401.401**.

Enfin des bureaux de tabac/PMU sont devenus des antennes affiliées aux Finances Publiques, où il est désormais possible de payer, notamment amendes et taxes, avis de cantine, de crèche, d'hôpital..., au lieu de devoir se rendre dans une trésorerie publique. Au total, là où n'y avait que quelques trésoreries, les usagers disposent désormais de **110 points de paiement de proximité dans le département**, dont :

- Brezolles : café de Paris
- Châteauneuf-en-Thymerais : bar de Chartres, bar de l'Hôtel de Ville
- La Ferté-Vidame : tabac du Lion d'Or
- Senonches : Maison de la Presse, Chiquito.

*Au titre des finances de la commune, notons qu'il convient de maintenir encore début 2022 le recours à la **Fondation du Patrimoine**, laquelle collecte puis abonde les **donations** apportées par les particuliers au **financement des travaux de restauration de l'église Ste Anne de La Saucelle**. Il reste quelques travaux imprévus (étanchéité du grand vitrail de la façade, écoulement des eaux pluviales hors des murs, solidarisation des charpentes de la nef et du collatéral Nord; du fait qu'elles sont indépendantes l'une de l'autre, ces charpentes avaient en particulier contribué aux fissurations sur le mur extérieur Nord, et il s'agit d'empêcher que cela se reproduise).*

La Fondation du Patrimoine a bien enregistré l'opportunité de poursuivre la collecte des dons pour aider à couvrir ces travaux supplémentaires. En effet, une subvention de 30.000€ vient d'être validée grâce aux dons récoltés jusqu'à présent dans le cadre de la convention signée en 2019 entre la Fondation et la municipalité. A partir de maintenant, la Fondation a déclenché un

second dispositif, correspondant à un « bonus » de 1€ subventionné pour 1€ de don supplémentaire. **La fin de la souscription est prévue pour octobre 2022. Les dons seront donc bienvenus** jusqu'à cette échéance, afin d'achever les travaux encore nécessaires.

➔ **Gendarmerie Nationale** : La Gendarmerie Nationale fournit des conseils pratiques pour faire face à deux types de **délinquance signalés** dans le département :

- Les visiteurs qui forcent l'entrée des propriétés sous une **fausse identité** (en ce moment, des pseudo-techniciens de la fibre optique, pour soit-disant vérifier l'installation intérieure) ;
- **L'usurpation d'identité numérique** à l'insu des habitants. Ceux-ci reçoivent ensuite des fournisseurs, des factures pour des dépenses effectuées par internet par les usurpateurs.

Il est recommandé aux personnes intéressées de consulter en particulier les **nouveaux comptes Panneau Pocket des bridages de Gendarmerie** euréliennes (par ex. celle de Châteaudun), qui décrivent les menaces récentes et fournissent des règles régulièrement actualisées.

La municipalité rencontrera la Gendarmerie nationale prochainement, afin de repérer les thèmes sur lesquels communiquer auprès des habitants, y compris par une séance d'information publique avec un Gendarme référent sur la cyber-criminalité, dès que les conditions sanitaires le permettront.

➔ **Animations du village**

L'équipe municipale commente les animations de la fin de l'année :

1. **Le déjeuner des Anciens** offert par la municipalité aux plus de 65 ans (ou la préparation d'un colis pour celles et ceux qui l'ont préféré). Ce déjeuner s'est tenu le 11 novembre au restaurant Le Grand Claireau, en présence du Maire et de Monsieur Jacques Baston, Maire honoraire, ainsi que des Maires-Adjointes. Ce moment convivial marqua la première réunion plénière d'habitants depuis 2020.
2. **Le Noël des enfants**, pour les moins de 10 ans, dans l'enceinte du restaurant Le Grand Claireau. Douze enfants très sages ont rencontré le Père Noël, qui leur a remis un cadeau de leur âge. Le goûter qui s'ensuivit fut une seconde occasion de rencontre entre familles et élus.
3. **Les illuminations de Noël** ont changé de support ; le climat ayant provoqué la disparition du traditionnel sapin sur la place centrale, c'est une guirlande qui s'est déployée tout au long de la nef de l'église restaurée. Malgré une série de difficultés techniques, l'équipe municipale, avec les astuces de Monsieur Jacques Baston, a pu installer puis déclencher cette guirlande traditionnelle. Profitons-en.

Par contre les conditions sanitaires imposent de nouveau **la prudence** dans notre contrée **pour toute nouvelle rencontre publique**. C'est pourquoi le conseil a dû se résoudre à annuler les traditionnels « vœux du maire » conviviaux, et va préparer une version 2022 du **bulletin municipal**, comme l'an dernier, lequel sera distribué dans les boîtes aux lettres avant fin janvier. *Merci aux habitants qui signalent les problèmes. La mairie est ouverte à tous pour toute question, démarche, ou suggestion.*

Le conseil se termine vers 23 heures.

